

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Avis de projet

Janvier 2001
Mise à jour janvier 2003

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Ministère des Transports du Québec, Direction de l'Est-de-la-Montérégie
Adresse :	201, place Charles-Le Moyne, 5 ^e étage ----- Longueuil (Québec) ----- J4K 2T5
Téléphone :	(450) 677-8974 poste 334
Télécopieur :	(450) 442-1317
Courriel :	gbedard@mtq.gouv.qc.ca
Responsable du projet :	M. Guy Bédard, arch.pays.

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Dessau Soprin
Adresse :	1060, rue University, bureau 600 ----- Montréal (Québec) ----- H3B 4V3
Téléphone :	(514) 281-1033 poste 2716
Télécopieur :	(514) 281-1060
Courriel :	sylvie.cote@dessausoprin.com
Responsable du projet :	M ^{me} Sylvie Coté, géog., M.env.

3. Titre du projet

Stabilisation des talus de berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours.

4. Objectifs et justification du projet

Le projet consiste en la réalisation de travaux de stabilisation de segments des berges de la rivière Richelieu. Les travaux visent la correction des instabilités répertoriées sur la berge gauche le long de la route 223, entre les municipalités de Saint-Basile-le-Grand et Saint-Antoine-sur-Richelieu, ainsi que sur la berge droite le long de la route 133, entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Ours. Ces interventions permettront de sécuriser l'infrastructure routière.

5. Localisation du projet

Route 133 : onze (11) sites ont été identifiés le long de cette route située dans les MRC de la Vallée-du-Richelieu et du Bas-Richelieu;

- Ville de Mont-Saint-Hilaire : trois (3) sites;
- Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : deux (2) sites;
- Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : quatre (4) sites;
- Ville de Saint-Ours : deux (2) sites.

Route 223 : trente et un (31) sites ont été identifiés le long de cette route située dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

- Ville de Saint-Basile-le-Grand : un (1) site;
- Municipalité de McMasterville : trois (3) sites;
- Ville de Beloeil : deux (2) sites;
- Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : quatorze (14) sites;
- Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : onze (11) sites.

6. Propriété des terrains

Les terrains visés se trouvent dans l'emprise des routes concernées et sur des terrains privés de plusieurs propriétaires riverains à la rivière Richelieu.

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet consiste en la réalisation de travaux de stabilisation de segments des berges de la rivière Richelieu. Plus précisément, les travaux visent la correction des instabilités, soit par la construction d'une protection contre l'érosion, soit à l'aide d'un tapis drainant ou d'un contrepoids. Ces options intégreront les techniques de génie végétal afin de rétablir le caractère naturel de la rive.

Les travaux dans la bande riveraine seront effectués sur une longueur totale approximative de 462 mètres le long de la route 133 et de 2106 mètres le long de la route 223.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Les berges touchées par les travaux de stabilisation présentent des hauteurs variant de 3 mètres au sud à 12 mètres pour l'extrémité nord. Les pentes présentent des variations de 25⁰ à 40⁰ et des raidissements locaux pouvant atteindre 50⁰ à 60⁰. Une encoche d'érosion de 1,0 à 2,5 mètres de hauteur est présente en pied de talus. Les sols sont généralement argileux.

La berge est exempte de construction permanente. On retrouve parfois des équipements permettant l'accès à la rivière : quai, escalier, sentier, etc. qui pourront être déplacés ou remis en état à la suite des travaux. La végétation présente sur la pente est parfois principalement d'origine naturelle, mais on retrouve également des aménagements anthropiques.

9. Principaux impacts appréhendés

L'accès au pied de talus, lorsque requis, nécessitera la réalisation de chemins qui impliqueront des servitudes d'accès temporaires. Les lieux seront remis en état à la suite des travaux.

Le réaménagement de la berge assurera la pérennité des infrastructures du Ministère et donc la sécurité des usagers. Le projet intégrera les solutions de génie végétal pour recréer un écosystème le long de la rivière Richelieu.

10. Calendrier de réalisation du projet

L'étude d'impact s'accompagne d'une mise à jour des délais d'intervention suggérés par les études géotechniques, réalisées à la fin des années 1990. Les premiers travaux sont prévus pour l'année 2006 et selon les priorités qui seront établies, se poursuivront pendant les deux (2) années suivantes. Ces cibles sont toujours à réévaluer en fonction des disponibilités budgétaires à venir.

11. Phases ultérieures et projets connexes

N.A.

12. Modalités de consultation du public

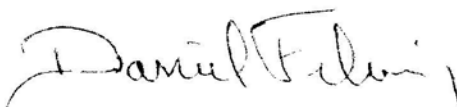
Les modes et la portée des consultations n'ont pas encore été évalués, mais devraient impliquer les municipalités et les riverains concernés.

13. Remarques

Nil

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le : 25 mars 2004


par : Daniel Filion, ing., directeur